

# Procédures de remboursements des droits d'inscription

## ETUDIANTS BOURSIERS

- ✓ Formulaire de demande de remboursement boursier/apprenti, dûment complété disponible sur la page scolarité du site de l'IAE
- ✓ Notification d'attribution définitive de bourse du CROUS
- ✓ RIB à votre nom et prénom

## ETUDIANTS APPRENTIS

- ✓ Formulaire de demande de remboursement boursier/apprenti, dûment complété disponible sur la page scolarité du site de l'IAE
- ✓ Contrat d'apprentissage signé par toutes les parties ou certificat d'engagement du CFA
- ✓ RIB à votre nom et prénom

## ANNULATION D'INSCRIPTION

**Date limite pour un remboursement sans commission : début de l'année universitaire en cours selon le calendrier approuvé par le Conseil d'Administration de l'UM.**

Après la date de début de l'année universitaire, toute demande d'annulation doit passer en commission d'exonération pour les motifs suivants :

- Difficultés financières
- Problèmes de santé
- Résultats académiques

Veuillez-vous rapprochez de la scolarité de l'IAE, afin d'obtenir le formulaire de demande d'annulation et d'exonération exceptionnelle.

Service de la Scolarité IAE – RDC – Bureau 03  
Place Eugène Bataillon – Bât. 29  
34095 Montpellier Cedex 5  
Tél. : 04.67.14.38.75  
Mail : [iae-scolarite@umontpellier.fr](mailto:iae-scolarite@umontpellier.fr)